



Le Président

Nos références : DAJI n°2026-A94

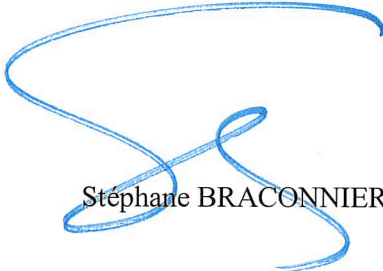
- Vu la loi du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat ;
Vu le code de l'éducation ;
Vu les délibérations du conseil d'administration en formation plénière du 16 décembre 2025 ;

A R R Ê T E

Article unique : La commission de recrutement en première année de master pour la mention Droits de l'Homme et Justice internationale parcours Justice pénale internationale est ainsi composée :

M. Julian FERNANDEZ
M. Olivier de FROUVILLE
M. Didier REBUT, **Président**

À Paris, le 27 février 2026



Stéphane BRACONNIER